

Encombrants



Mercredi de 15h à 18h

Saignelégier :

16 janvier, 20 mars, 24 avril, 19 juin, 24 juillet, 21 août,
16 octobre, 27 novembre.

Pour des raisons de logistique et d'organisation, nous demandons aux habitants de Saignelégier de débarrasser les déchets encombrants combustibles (DEC) ainsi que la ferraille à Saignelégier

Les Pommerats :

6 février, 4 septembre.

Goumois :

8 mai, 11 décembre.

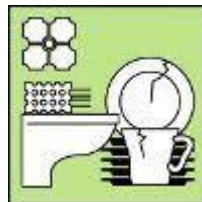
Accepté

- ✓ Déchets de ménages privés trop volumineux pour être mis dans un sac taxé de 110l

Refusé

- ✓ Déchets non récupérables de petite taille (à mettre dans un sac taxé)
- ✓ Quantité supérieure à 2 m³
- ✓ Débarras de logements et d'appartements
- ✓ Déchets spécifiques d'entreprises et d'artisans

Déchets inertes (petites quantités)



Une benne est mise à disposition le jour du ramassage des encombrants **uniquement à Saignelégier.**

Accepté

- ✓ Vaisselle, céramique, vitres, miroirs, etc.

Refusé

- ✓ Déchets provenant de chantier de démolition ou de chantier de transformation

!! Tout dépôt avant les heures de ramassage est interdit et sera passible d'une amende